



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
E-mail : administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 20 h 02 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 56 personnes présentes.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2023.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. En effet, la Secrétaire peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après l'approbation définitive du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Madame Marie-Claude VILLARD, membre de la commission financière, est excusée.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit Monsieur Jacques THERAULAZ et Monsieur Daniel FROSSARD. Monsieur Stéphane DORTHE les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés. Des bulletins ont été distribués à chaque personne qui a le droit de vote. Pour les votes, le bulletin devra être levé afin de permettre le contrôle par les scrutateurs.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mai 2023**
Il ne sera pas lu, il a été annexé à la convocation.
2. **Règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES)**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. **Règlement concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Préavis de la commission financière
 - 3.3 Approbation

4. Budgets 2024

- 4.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements
- 4.2 Réfection du Chemin de la Vignetta avec aménagement d'un trottoir et remplacement de la conduite d'adduction d'eau
- 4.3 Achat de trois conteneurs Molok
- 4.4 Rapport de la commission financière
- 4.5 Approbation

5. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Comme aucune remarque n'est formulée sur le tractanda, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteure.

2. Règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES)

2.1 Présentation

Monsieur Paul KONAN présente cet objet au moyen d'une projection. Le but est de mettre en conformité le règlement communal au cadre légal et à la pratique existante. Il donne quelques explications sur le Cercle scolaire de la Basse-Veveyse qui comprend les communes de Remaufens, Attalens et Granges. Le règlement est le même que les deux autres communes. Le Conseil général d'Attalens et l'assemblée communale de Granges ont déjà accepté ce règlement.

Toutes les étapes légales ont été respectées. Il ajoute que le règlement a été soumis à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Il a également été préavisé par le Service des communes (SCom), la commission financière et la Surveillance des prix (SPr).

Il insiste sur les modifications majeures, s'agissant d'une révision complète. Il passe ensuite en revue tous les articles en apportant des précisions à certains comme le projet pédagogique, la direction et l'équipe éducative, les conditions (taxe unique d'inscription et taxe de renouvellement) et la procédure d'admission. L'AES envoie une confirmation d'admission avec mention du coût mensuel estimé sur quatre semaines de fréquentation.

Monsieur Paul KONAN poursuit avec la modification de la fréquentation qui est facturée à un tarif forfaitaire fixe de CHF 40.– au maximum pour les frais administratifs. L'article 9 traite du dépannage. Finalement, il explique la politique tarifaire et la facturation mentionnées aux articles 14 et 15.

L'entrée en vigueur est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2024.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée. Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur Paul KONAN pour sa présentation détaillée.

2.2 Préavis de la commission financière

Monsieur Stéphane DORTHE donne la parole à Monsieur Gaétan EMONET pour la lecture du préavis favorable de la commission financière de Remaufens qui a pris connaissance avec attention du nouveau règlement relatif à l'accueil extrascolaire (AES). Elle propose à l'assemblée d'accepter ce règlement tel que proposé. Il répond aux exigences légales et clarifie bon nombre de points concernant notamment l'organisation et le financement de l'AES.

2.3 Approbation

Cet objet est donc soumis au vote et le règlement relatif à l'accueil extrascolaire est accepté à l'unanimité.

3. *Règlement concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour*

3.1 Présentation

Monsieur Paul KONAN présente cet objet au moyen d'une projection. Le but est de régler les relations entre la Commune et ses citoyen-nes en matière de subventionnement car il n'existe aucun règlement communal à l'heure actuelle. Notre Commune est au bénéfice de 7 conventions avec des structures d'accueil préscolaire. Au niveau du cadre légal, il s'agit de soutenir la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Le règlement a été soumis à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC). Il a également été préavisé par le Service des communes (SCom), la commission financière et la Surveillance des prix (SPR).

Il passe ensuite en revue tous les articles en insistant sur certains articles en y apportant les informations nécessaires pour une bonne compréhension. Il décrit les buts, les offres de places d'accueil, les subventions, les montants des tarifs, le calcul du revenu déterminant et les revenus imputables pour le calcul déterminant. L'article 7 définit la procédure pour la demande de subvention.

L'entrée en vigueur est prévue au moment de son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Pour terminer, Monsieur Paul KONAN donne connaissance de la grille de subventionnement communal pour les crèches, l'AES et l'Accueil Familial de Jour.

Madame Suzane FREIRE demande, en tant que maman de deux enfants, dont un en âge préscolaire et un en âge scolaire, s'il est prévu de mettre en place une crèche communale avec l'augmentation des enfants qui arriveront dans toutes les constructions en cours ? Elle explique que, dans les structures communales de la petite enfance, il est donné priorité aux enfants domiciliés dans la commune. Les autres enfants sont placés en dernier sur la liste d'attente.

Monsieur Paul KONAN explique qu'un groupe de travail est en place au niveau du District de la Veveyse et que le constat est le même dans les neuf communes. La crèche communale d'Attalens favorise ses habitants et la priorité est donnée ensuite aux citoyens et citoyennes d'autres communes au bénéfice d'une convention de subventionnement. Toutes les crèches privées fonctionnent selon le système d'une liste d'attente. Au niveau du SEJ et selon l'évaluation des besoins en places d'accueil, la Veveyse devrait pouvoir compter sur 6 à 8 crèches. Les exigences légales sont extrêmement élevées et la Commune ne peut pas répondre actuellement sur la mise en place d'une crèche à Remaufens. La réalité étant problématique, la Commune va continuer de signer des conventions avec d'autres structures.

Aucune autre précision n'est demandée par l'assemblée.

3.2 Préavis de la commission financière

Monsieur Stéphane DORTHE donne la parole à Monsieur Gaétan EMONET pour la lecture du préavis favorable de la commission financière de Remaufens qui a pris connaissance avec attention de ce nouveau règlement. Il répond aux exigences légales et a pour but de régler la mise à disposition d'un nombre suffisant de places d'accueil dans les structures d'accueil préscolaire et extrascolaire et d'en assurer le financement. Elle propose à l'assemblée de l'accepter tel qu'il est proposé.

3.3 Approbation

Cet objet est donc soumis au vote et le règlement concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour est accepté à l'unanimité.

4. Budgets 2024

4.1 Présentation générale des budgets de résultats et des investissements

Chaque Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires dans l'ordre des dicastères. Un résumé des budgets a été distribué à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS

Par Monsieur Stéphane DORTHE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - FORETS

Par Monsieur Julien COTTET

ECOLES - AES - PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Par Monsieur Paul KONAN

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - CULTURE & LOISIRS, SPORTS

Par Monsieur Loïc JACQUIARD

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

ROUTES - VOIRIE - JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE

Par Monsieur Patricio HERRERA

IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENERGIE

Par Monsieur Kevin GENOUD

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Yves Alain SCHWAAR demande comment l'on peut expliquer d'un côté l'augmentation de la population et de l'autre une diminution des revenus des impôts communaux ?

Les nouveaux arrivants ne sont pas forcément des propriétaires c'est ce qui explique la différence. Monsieur Stéphane DORTHE prend note de la question et propose à Monsieur SCHWAAR de passer au bureau communal pour plus de détails.

Monsieur Stéphane DORTHE donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de CHF 5'757'756.- et des produits de CHF 5'459'279.- d'où un **excédent de charges de CHF 298'477.-**, ce qui donne un dépassement de 5.47 %.

Monsieur Gilles RIEDER demande si l'excédent de près de CHF 300'000.- est supportable pour la commune étant donné que l'année passée il avait déjà été présenté un excédent de CHF 150'000.- lors des budgets ?

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que le déficit est supportable car le dépassement n'est plus obligé de respecter les 5 % selon la loi sur les communes. Nous sommes dans le tir en sachant que le budget est approximatif.

Monsieur Stéphane DORTHE donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec un **total de charges de CHF 1'197'411.-**. Ce montant comprend les reports ainsi que les nouveaux investissements 2024 qui vous seront présentés dans quelques instants.

Il est important de connaître, lors de l'établissement des budgets, le montant des reports sur les investissements non terminés car il a un impact important sur les amortissements du fonctionnement. **Les montants des reports à transférer sur 2024 :**

7101.5031.01 PAD la Planche partie eaux claires CHF 35'225.-

7201.5032.02 PAD La Planche partie eaux usées CHF 162'786.-

7101.5031.04 Interconnexion turbinage Mology CHF 245'000.-

Monsieur Grégory DÉGLISE donne des précisions sur les montants ci-dessus qu'il faut reporter sur 2024.

4.2 Réfection du Chemin de la Vignetta avec aménagement d'un trottoir et remplacement de la conduite d'adduction d'eau

Monsieur Patricio HERRERA débute la présentation de la réfection du Chemin de la Vignetta et l'aménagement d'un trottoir avec la projection de plans du tracé et de photos de l'état de la route. Le projet consiste en la réfection de la route et l'aménagement d'un trottoir comprenant l'installation de lampadaires, la circulation unidirectionnelle pour les voitures et bidirectionnelle pour les cycles.

Monsieur Grégory DEGLISE présente ensuite l'évacuation des eaux de pluies et le déplacement de l'adduction d'eau. La conduite actuelle est en PVC et la nouvelle est prévue en PE. Elle passe sur des terrains privés et sous des constructions. Elle sera située sous le Chemin de la Vignetta avec un diamètre aux normes actuelles. Les différentes prises d'eau des privés seront reconnectées sur la nouvelle conduite.

Au niveau des coûts des travaux de construction pour les canalisations, ils s'élèvent à CHF 696'640.- et les prestations d'ingénieur civil pour CHF 85'000.-. Un montant de CHF 105'000.- est destiné aux divers et imprévus. Le total TVA comprise est de CHF 958'000.-.

Les travaux de construction de la chaussée et du trottoir avec la réfection totale de l'infrastructure et l'éclairage sont prévus pour CHF 998'280.-. Les prestations de l'ingénieur civil sont estimées à CHF 100'000.- et celles du géomètre pour CHF 50'000.-. Au niveau des émoluments et des taxes, le montant s'élève à CHF 28'100.-. Des divers et imprévus sur les travaux de construction sont estimés à CHF 150'000.-. Le montant total TVA comprise se monte à CHF 1'434'000.-.

Monsieur Patricio HERRERA donne ensuite connaissance du planning avec la mise à l'enquête prévue en février 2024. Le retour de l'autorisation de construire devrait arriver en juin 2024 avec un démarrage des travaux en août/septembre 2024 pour une durée de 12 à 14 mois. La finalisation et la clôture du projet sont prévues en avril 2026.

L'investissement total du projet s'élève à CHF 2'392'000.-. Il précise ensuite les montants prévus pour la réfection de la route et le remplacement des conduites entre 2024 et 2026.

L'amortissement comptable de la route se fera sur 40 ans à un taux de 2.5 % soit CHF 35'850.- par an. L'amortissement comptable du remplacement de l'adduction d'eau se fera sur 80 ans à un taux de 1.25 % soit CHF 11'975.- par an. Pour la réalisation de ce projet, la commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

Monsieur Sébastien MONNARD, nouvel habitant du Chemin de la Vignetta, demande quel est l'objectif du sens unique et si le trottoir sera franchissable ? Comme le projet se fera en plusieurs étapes, il demande par où débiteront les travaux ?

Monsieur Patricio HERRERA explique que le sens unique est prévu pour sécuriser ce chemin car le croisement est très difficile actuellement. Le sens unique évitera le croisement des véhicules. Le trottoir sera franchissable pour accéder aux différentes entrées. Il s'agira de voir avec les entreprises pour définir à quel endroit débiteront les travaux.

Monsieur Manuel TACHE, habitant au début de la montée du Chemin de la Vignetta, souhaite prendre la parole pour faire part de son avis par rapport à plusieurs points. Il est contre le fait d'introduire un sens unique sur cette route comme il ne sera pas possible de descendre en direction de la Place du Village. En hiver, pour redémarrer dans une pente à 25 %, il ne voit pas comment cela sera possible. Ses proches voisins seront également ennuyés et devront manœuvrer à plusieurs reprises pour sortir de leur propriété. Il y a aussi le camion qui vient livrer le mazout qui ne pourra que repartir vers le bas. Au niveau du facteur, il devra également revoir sa tournée. Après consultation des documents au bureau communal, il a remarqué que la route allait avoir une largeur de 3 m avec le trottoir et il se demande comment fera l'employé communal pour pousser la neige contre le haut en ramassant celle du trottoir ? Il ajoute qu'il n'est pas contre le projet de réfection car elle en a grand besoin. La construction d'un trottoir pour sécuriser les enfants et les autres utilisateurs est primordiale. La route des Combes a le même gabarit avec un trottoir franchissable et elle n'est pas à sens unique. Il demande donc à l'assemblée de bien réfléchir avant de voter, sachant que le projet n'est pas adapté aux conditions actuelles des riverains qui l'empruntent tous les jours.

Monsieur Patricio HERRERA explique que dans un sens ou dans l'autre, la phase de mise à l'enquête permettra de traiter les particularités en prenant les points les uns après les autres. Des éléments pourront être adaptés comme les angles d'entrée. L'élément principal est la réfection de la route et cela est primordial. Le trottoir et l'éclairage amèneront plus de sécurité. Une présentation sera organisée avec le bureau d'ingénieurs qui travaille depuis plusieurs années sur le projet.

Monsieur Olivier FONTAINE ajoute que le gabarit est le même que la Route du Pilon qui est bidirectionnelle. Lors de la dernière assemblée et la présentation de l'étude, il avait été proposé de d'inverser le sens unique pour éviter une sortie des véhicules directement sur la route cantonale au Pilon. Il trouve le prix important pour la réfection d'un chemin, qui n'est pas un axe principal du village, en précisant qu'il est tout à fait justifié de prévoir une réfection de ce tronçon. En comparaison avec les dernières réfections de routes réalisées, le montant proposé est onéreux. Quel sera l'impact de ce projet sur les futurs projets ? Est-ce que les conduites d'eau sont remplacées par nécessité ou opportunité ? Est-ce que cette route est réellement une priorité en comparaison avec l'entrée du village et les giratoires ?

Monsieur Grégory DEGLISE précise que le changement des conduites est une opportunité.

Monsieur Patricio HERRERA précise que le montant du projet du côté routier est de CHF 1'434'000.-. Le Chemin de la Vignetta tourne et monte contrairement à la Route Villageoise. Les personnes impactées et les conditions ne sont pas les mêmes et la visibilité est totalement différente. Les prix sont calculés par notre bureau d'ingénieurs. Le Services des ponts et chaussées prévoit la réfection des giratoires dans 4 à 5 ans, ce n'est donc pas une priorité.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER, membre de la commission financière, souhaite s'exprimer à titre personnel. Il faut se demander l'impact financier et la priorité par rapport à d'autres projets et pas seulement au niveau des routes ? Son avis personnel est de pouvoir disposer d'une planification financière sérieuse à 10 ans pour savoir où l'on va et si une augmentation des impôts à court terme sera nécessaire.

Monsieur Paul KONAN est surpris que Monsieur MOSSIER s'exprime à titre personnel alors que des éléments relèvent clairement des compétences de la commission financière.

Madame Suzane FREIRE demande s'il serait possible de diminuer à 30 km/h la limitation de vitesse comme la route sera plus étroite ?

Monsieur Patricio HERRERA explique que le projet à 30 km/h touche l'ensemble du village. Le Conseil communal doit se pencher réellement sur une vision globale avec une réduction à 30 km/h ou une zone 30. Monsieur Paul KONAN ajoute qu'un radar pédagogique, récemment acheté, a été placé sur la Route Villageoise ces derniers jours. Les rapports n'ont jamais constaté de dépassements à plus de 50 km/h.

Monsieur Olivier FONTAINE demande si la planification des travaux prend en compte le projet du futur quartier étant donné que la route sera neuve ?

Monsieur René TACHE relève que dans le financement on ne parle pas des intérêts comme les taux actuels sont plus hauts. Quels seront les coûts financiers ?

Madame Aline PICCAND répond qu'il s'agit d'un amortissement linéaire. L'emprunt pour financer se fera en plusieurs parties, selon le calendrier, en séparant la partie pour l'eau comme elle doit s'autofinancer. Les taux à ce jour sont à environ 2.5 %. Le coût sans l'eau serait donc de CHF 50'000.- par an.

Monsieur Gilles RIEDER demande si le masterplan à 10 ans qui doit être établi risque de mettre en péril un projet comme l'école ?

Monsieur Stéphane DORTHE répond que la commune a actuellement la capacité financière de réaliser la réfection du Chemin de la Vignetta. Si le projet de l'école venait à être voté, il y aurait effectivement une possibilité de devoir augmenter les impôts.

Monsieur Patricio HERRERA ajoute que la commune investit depuis 15-20 ans pour le bien de tout le monde. S'il devait y avoir une augmentation d'impôts, elle ne serait donc pas due uniquement au projet qui concerne l'école.

Monsieur Olivier FONTAINE pense que cette vision de la planification financière sur les prochaines années aurait justement dû être présentée ce soir pour tout mettre dans le panier.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER est tout à fait d'accord. Il en profite pour remercier l'Administration communale qui a mis des informations à disposition selon la demande de la commission financière. Les chiffres disent qu'il faudra faire des choix et l'on n'achète pas à crédit.

Monsieur Stéphane DORTHE assure que des éléments ont été donnés à la commission financière. La présentation de la planification détaillée des investissements se fera en premier à la commission puis, dans l'idéal au printemps prochain, à l'assemblée communale.

4.3 Achat de trois conteneurs Molok

Monsieur Patricio HERRERA présente cet objet au moyen d'une projection. Actuellement, la Commune compte 14 conteneurs répartis sur le territoire.

Monsieur **Patricio HERRERA** présente le projet d'achat de trois Moloks supplémentaires dont deux pour le nouveau quartier de la Colline (6 immeubles QoQa) au Chemin des Clos et à la Route du Crag. Le troisième viendra s'ajouter à celui déjà installé à gauche en montant la Route du Crag.

Cet achat est justifié par l'augmentation du nombre d'habitants et pour éviter une surcharge des autres points de collecte des ordures ménagères.

Le coût total estimé du projet est de CHF 19'400.—. L'amortissement des Moloks se fera sur 10 ans à un taux de 10 % soit CHF 1'940.— par an. Si la liquidité est suffisante au moment de la réalisation des travaux, la commune pourra se permettre un autofinancement. Dans le cas contraire, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour et l'amortissement ordinaire.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions mais aucune remarque n'est formulée.

4.4 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Concernant le budget de fonctionnement, le Conseil communal a prévu des recettes et des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre du compte de fonctionnement avec un excédent de charges annoncé acceptable. Il est à relever que certains postes de dépenses sont en continuelle augmentation, notamment les frais de fonctionnement de l'ACV (Association des communes de la Veveyse), la participation au Cycle d'Orientation (CO), les frais de fonctionnement du Réseau santé Veveyse ainsi que les amortissements induits par le système comptable MCH2. Ceci est inquiétant pour l'avenir.

Concernant l'investissement relatif à la réfection du Chemin de la Vignetta avec aménagement d'un trottoir et remplacement de la conduite d'adduction d'eau pour un montant global sur 3 ans de CHF 2'392'000.—, qui sont inscrits au budget 2024 pour la somme de CHF 735'000.—, elle donne un préavis défavorable à ce projet et demande le report de cette réfection de route.

Tout d'abord, ce tronçon de route mérite que l'on s'y intéresse d'autant plus que c'est un projet qui est depuis assez longtemps en discussion. La vétusté de la route et une question évidente de sécurité sont à prendre en compte. Il est aussi normal que lorsque la route sera en réparation, on profite de changer les conduites d'adduction d'eau, même si cela n'est de loin pas urgent.

La commission financière estime que ce projet ne peut être envisagé sans une visibilité des autres investissements à venir. Et les autres investissements à venir vont être importants. Au niveau communal tout d'abord, notons que le Conseil communal est en pleine réflexion pour la rénovation et l'agrandissement de l'école. La salle polyvalente ne répond plus aux attentes surtout énergétiques, le chauffage est en bout de course, l'ensemble est à rénover et l'accueil extrascolaire commence à être à l'étroit. Autant d'éléments qui méritent de lourds investissements de plusieurs millions selon les premières projections et études. D'autres investissements moins importants sont aussi prévus à 5 ans après quoi les finances de notre Commune ne permettront plus rien si ce n'est les crédits déjà votés notamment pour l'eau ce qui aura aussi des conséquences.

Au niveau de la Veveyse, des investissements à hauteur de 126 millions de francs sont prévus dans les 5 ans, notamment pour le CO et la construction d'une nouvelle piscine. Et là aussi ce sont les charges liées à ces travaux qui vont alourdir les dépenses au niveau du budget de fonctionnement. Ceci étant posé, la commission financière ne peut pas donner son aval à ce seul projet sans avoir une vue d'ensemble. Suite aux demandes, il a été fourni des chiffres et des estimations à moyen terme mais la commission demande de la transparence aussi pour l'assemblée communale. Un plan d'investissements doit être présenté dans une prochaine assemblée avec la conséquence que vous pouvez imaginer soit une hausse de l'imposition de plusieurs points. Il est demandé un plan financier de la part de l'exécutif afin que tout le monde soit informé des tenants et des aboutissants pour l'avenir et le développement de notre village.

Ce projet doit être maintenu mais présenté avec d'autres et un solide plan de financement.

Concernant l'achat de trois conteneurs Molok pour un montant de CHF 19'400.—, la commission financière donne un préavis favorable compte tenu des éléments présentés.

Le budget présenté a été établi conformément aux exigences légales en vigueur et présenté en détail.
En conclusion, la commission financière propose à l'assemblée communale :

- **d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté**
- **de refuser pour le moment et de reporter l'investissement relatif à la réfection du Chemin de la Vignetta avec aménagement d'un trottoir et remplacement de la conduite d'adduction d'eau**
- **d'accepter l'investissement relatif à l'achat de trois conteneurs Molok**

Les réserves d'usage sont faites pour le cas où des faits qui n'auraient pas été portés à notre connaissance seraient de nature à modifier les conclusions.

La Commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal pour son travail et en particulier Monsieur Stéphane DORTHE, responsable des finances, et Messieurs Patricio HERRERA et Grégory DEGLISE pour leur présentation. Elle remercie vivement la boursière communale, Madame Aline PICCAND pour sa disponibilité et son engagement.

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

Monsieur Gilles DUMOULIN prend la parole. Suite à tout ce qui a été investi dans ce projet de route, il trouverait dommage de tout balayer et de repousser le problème dans 3 ou 5 ans car il ne sera pas moins cher. Il faut savoir que les budgets ont été calculés par des ingénieurs puis lorsque les soumissions rentrent ce ne sont pas les mêmes prix. A Remaufens, nous avons la chance d'avoir un conseil communal impeccable qui ne se laisse pas faire et qui participe aux séances de chantiers pour éviter des prix exagérés. Il aimerait que l'assemblée fasse confiance au conseil communal pour pouvoir avancer.

Monsieur Paul KONAN, à double titre en tant que membre de l'exécutif mais aussi comme citoyen de la Vignetta, intervient car ce chemin est vétuste et il doit être sécurisé. Afin de faire le choix et de savoir ce que l'on achète, il revient sur le principe de transparence mais aussi celui du secret de fonction. Les chiffres avancés par la commission financière pour le CO font peur mais ils tiennent compte des investissements déjà réalisés et ceux à venir. Comme membre du comité d'école du CO, il n'a pas connaissance d'un chiffre arrêté à ce jour. Le Cercle scolaire de la Basse-Veveyse augmente chaque année son nombre d'élèves sans possibilité d'agrandir sur Attalens. La conséquence sur les impôts est une réalité qui est liée aux augmentations en général. Pour rappel, l'exécutif propose, la commission financière préavise et l'assemblée communale décide.

Monsieur Jean-Luc MOSSIER précise que la commission financière propose un report de 6 mois et non pas de 3 ans. La décision de l'assemblée doit se prendre avec des informations, à savoir une planification. L'assemblée est libre de décider sans ces informations en sachant que toutes les charges vont vers le haut.

4.5 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

4.1 Budget de fonctionnement

Accepté avec 54 voix pour et 2 abstentions.

4.2 Réfection du Chemin de la Vignetta avec aménagement d'un trottoir et remplacement de la conduite d'adduction d'eau

Investissement de CHF 2'392'000.– accepté par 32 voix pour, 18 voix contre et 6 abstentions.

4.3 Achat de trois conteneurs Molok

Investissement de CHF 19'400.– accepté par 55 voix pour et 1 abstention.

5. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE adresse ses vifs remerciements à tous les membres du Conseil communal qui investissent de leur temps pour la Commune, à la Secrétaire et à la Caissière pour leur précieux travail. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Loïc JACQUIARD, nouveau Conseiller communal en place depuis le 1^{er} novembre 2023, suite au départ de Madame Marie-Claude RUFFIEUX qui a été remerciée pour ses 7 années au sein du Conseil communal.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans le Remaufens Infos. Les Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Gilles RIEDER demande pourquoi rien n'est présenté ce soir à l'assemblée suite à la validation d'une étude complémentaire de CHF 60'000.– pour l'agrandissement du bâtiment scolaire en décembre de l'année dernière ?

Monsieur Kevin GENOUD explique que le résultat de l'étude a été présentée récemment au Conseil communal, puis aux directions du Cercle scolaire et de l'AES, au personnel de la conciergerie ainsi qu'aux présidents des sociétés locales. Il est important de récolter leurs avis pour finaliser l'étude. Une présentation de l'investissement est prévue pour le printemps 2024.

Monsieur Gilles RIEDER souhaite obtenir des précisions sur les restrictions d'eau envoyées à la population déjà fin juin, soit avant la sécheresse et en vue de la construction de nombreux nouveaux logements. Qu'en est-il de la gestion des ressources en eau ?

Monsieur Grégory DEGLISE répond que, lors d'une année normale, nous avons assez d'eau. En cas de manque, nous pourrions discuter avec nos clients à qui nous vendons de l'eau pour diminuer les quantités. Avec le réchauffement climatique, les restrictions risquent de se généraliser dans les prochaines années. En cas de pénurie importante, l'AVGG qui a de grosses ressources et le SIGE pourraient nous fournir en eau. Les restrictions sont une manière de sensibiliser la population au manque d'eau et elles doivent être respectées.

Monsieur Olivier FONTAINE demande, avec l'arrivée de nouveaux habitants dans les immeubles « QoQa », où en est le problème du parking de la Place du Village car il avait été annoncé, lors de l'assemblée de décembre 2021, qu'un groupe de travail avait été formé ? De plus, il avait été demandé s'il était possible de mettre une barrière, vers le bâtiment de la Route Villageoise 7-9, à gauche du Restaurant, au niveau du trottoir. Est-ce que la possibilité de mettre un passage piétons entre la Route du Levant et la Route Villageoise a été évaluée ?

Monsieur Patricio HERRERA précise que le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises concernant le problème global de tous les parkings dans le village. La prochaine séance aura lieu en janvier 2024. La mise en place d'un règlement permettrait ainsi de prononcer des sanctions pour des faits concrets. Un passage piétons doit relier un trottoir à un autre. Il faudrait dès lors entreprendre des travaux sur la Route du Levant qui n'a aucun trottoir. Comme le passage du futur collecteur Ouest se fera à cet endroit, il faut attendre le permis de construire qui devrait arriver en début d'année 2024 avant de procéder aux soumissions.

Monsieur Stéphane DORTHE prend note et fera le nécessaire pour qu'une barrière soit posée vers les Moloks des immeubles de la Route Villageoise 7-9. Il s'agit de vérifier si cela ne relève pas du droit privé.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et réadresse ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand Merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Stéphane DORTHE remercie chacune et chacun pour leur participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 22 h 25 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements de l'Assemblée.

Le Syndic
Stéphane DORTHE



La Secrétaire
Aurélie FONTAINE

